



**Samedi 4 février 2023 à 9h30**

**Matinée d'information, présentation des grilles, ateliers pédagogiques et visite des bâtiments**

Le numéro **Fase Établissement** de l'Athénée Royal de Waremme est **2415**.

Le numéro **Fase Implantation** de l'Athénée Royal de Waremme est **4857**.

#### Dates à retenir

- **Le 27 janvier au plus tard**

Les écoles fondamentales ou primaires transmettent les formulaires uniques d'inscription aux parents des élèves de 6<sup>e</sup> primaire et informent les parents de la possibilité de le compléter en ligne. La version électronique du volet confidentiel devient accessible.

- **Du 6 février au 10 mars inclus**

**Phase d'enregistrement des inscriptions en 1<sup>re</sup> année commune du secondaire.** Pendant ces trois semaines, la chronologie des dépôts des formulaires d'inscription dans les établissements secondaires n'a pas d'importance. Seules les demandes introduites pendant cette période font, là où c'est nécessaire, l'objet d'un classement.

L'horaire de réception de ces documents est le suivant :

- ✓ les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h,
- ✓ le mercredi de 8h30 à 12h,
- ✓ ou sur rendez-vous.

Remarque : cette année, le congé de détente s'intercale au sein de la période d'inscription.

**NOCTURNE**  
le lundi 6 février  
de 16h à 19h  
Visite des bâtiments

- **Du 11 mars au 23 avril inclus**

**Aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée.**

- **Début avril**

Au début du mois d'avril 2023, la CoGI vous informe par courrier et/ou par e-mail (si vous en avez fait la demande).

Suite au classement de la CoGI, votre enfant peut se retrouver dans trois situations :

- Il obtient une place dans l'école secondaire de votre 1<sup>re</sup> préférence. Il est inscrit et assuré d'y faire sa rentrée (à condition d'obtenir le C.E.B.). Il n'est pas concerné par la suite de la procédure.
- Il obtient une place dans une école secondaire de moindre préférence et est en liste d'attente dans la ou les écoles de meilleurs choix. Il est assuré d'avoir une place dans cette école et peut encore obtenir une place dans une école de meilleure préférence.
- Il est classé en liste d'attente dans l'ensemble des écoles secondaires choisies.

Les élèves en demande d'immersion sont également informés de l'obtention ou non d'une place dans une classe d'immersion.

- **Le 24 avril**

**Reprise des inscriptions, l'ordre chronologique reprend ses droits.**